REPUBLIQUE FRANÇAISE

2018/...

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 27 septembre 2018

DCM N° 18-09-27-21

Objet : Acquisition d'une parcelle située sur le ban de BORNY.

Rapporteur: Mme AGAMENNONE

Dans le cadre de sa politique en faveur des agricultures urbaines, la Ville de Metz a décidé d'accompagner la création d'une ferme maraîchère et pédagogique en bordure du parc de Gloucester à Borny.

Dans la perspective de la maîtrise foncière des terrains concernés par l'ensemble de ce projet, la Ville de Metz a proposé aux propriétaires intéressés d'acquérir ces parcelles sur la base de l'évaluation du service France Domaine, soit 15 € le m².

M. et Mme KABLI ont récemment manifesté le souhait de céder le terrain, d'une superficie de 7 a 49 ca, dont ils sont propriétaires, au prix fixé par le service France Domaine, soit un montant global de 11 235 €.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les Commissions compétentes entendues,

VU l'évaluation du Service France Domaine,

VU l'accord des propriétaires,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE:

- **D'ACQUERIR** la parcelle cadastrée sous :

BAN DE BORNY

Section BL - n° 23 – Lieudit "Derrière la Cour" – 7 a 49 ca,

appartenant à Monsieur et Madame KABLI Ali et Farida, 17 rue le Goullon 57070 METZ;

- **DE REALISER** cette opération au prix de 15 € le m², soit un montant global de 11 235 €, conformément à l'évaluation du service France Domaine;
- **DE FINANCER** cette dépense au moyen des crédits inscrits au budget de l'exercice concerné ;
- **DE PRENDRE** à la charge de la Ville de Metz les frais d'acte, droits et honoraires de notaire ;
- **DE REQUERIR** l'exonération des droits de timbre et d'enregistrement conformément à l'article 1042 du Code Général des Impôts ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à régler les détails de l'opération et à signer tous documents y afférents.

Vu et présenté pour enrôlement, Signé :

Le Maire de Metz, Conseiller Départemental de la Moselle Dominique GROS

Service à l'origine de la DCM : Cellule Action foncière

Commissions: Commission Attractivité, Aménagement et Urbanisme

Référence nomenclature «ACTES» : 3.1 Acquisitions

Séance ouverte à 15h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS Maire de Metz, Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 36 Absents : 19 Dont excusés : 9

Décision : ADOPTÉE À LA MAJORITÉ